



POLITIQUE D'INTÉGRATION ESG

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|---|----------|
| 1 | QU'EST-CE QUE L'INTÉGRATION ESG ? | 3 |
| 2 | LE LIEN AVEC LE LABEL TOWARDS SUSTAINABILITY (TS) | 5 |
| 3 | LE CHAMP D'APPLICATION DE LA POLITIQUE | 5 |
| 4 | POLITIQUE DÉTAILLÉE PAR CLASSE D'ACTIFS | 6 |
| 4.1 | Obligations souveraines | 6 |
| 4.2 | Actions cotées et obligations d'entreprises | 6 |
| 4.3 | Immobilier | 8 |
| 4.4 | Crédits hypothécaires | 9 |
| 4.5 | Dette privée et capital-investissement (y compris les participations) | 9 |
| 4.6 | Trésorerie et produits financiers utilisés pour la trésorerie | 9 |
| 4.7 | Fonds d'investissement "traditionnels" (UCITS...) | 10 |

1**QU'EST-CE QUE L'INTÉGRATION ESG ?**

L'intégration ESG fait partie de l'incorporation ESG qui est (avec l'Active Ownership) l'un des deux éléments constitutifs de la politique d'investissement durable et responsable d'Ethias.

| CONSIDERING ESG ISSUES WHEN BUILDING A PORTFOLIO (known as: ESG incorporation) | | | IMPROVING INVESTEES' ESG PERFORMANCE (known as: active ownership or stewardship) | |
|---|---|--|---|---|
| Integration | Screening | Thematic | Engagement | Proxy voting |
| ESG issues can be incorporated into existing investment practices using a combination of three approaches: integration, screening and thematic. | | | Investors can encourage the companies they are already invested in to improve their ESG risk management or develop more sustainable business practices | |
| Explicitly and systematically including ESG issues in investment analysis and decisions, to better manage risks and improve returns. | Applying filters to lists of potential investments to rule companies in or out of contention for investment, based on an investor's preferences, values or ethics | Seeking to combine attractive risk return profiles with an intention to contribute to a specific environmental or social outcome. Includes impact investing. | Discussing ESG issues with companies to improve their handling, including disclosure, of such issues. Can be done individually, or in collaboration with other investors. | Formally expressing approval or disapproval through voting on resolutions and proposing shareholder resolutions on specific ESG issues. |

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les Principes pour l'investissement responsable (PIR) définissent l'intégration ESG comme « l'inclusion explicite et systématique des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement »¹ En d'autres termes, l'intégration ESG est l'analyse de tous les facteurs matériels dans l'analyse et les décisions d'investissement, y compris les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Cela signifie que les principaux acteurs :

- analysent les informations financières et les informations ESG,
- identifient les facteurs financiers importants et les facteurs ESG,
- évaluent l'impact potentiel des facteurs financiers importants et des facteurs ESG sur la performance de l'économie, du pays, du secteur et de l'entreprise, et
- prennent des décisions d'investissement en tenant compte de tous les facteurs importants, y compris les facteurs ESG.

Cela ne veut pas dire que :

- il est interdit d'investir dans certains secteurs, pays et entreprises,
- l'on ignore les facteurs financiers traditionnels (par exemple, le risque d'intérêt reste un élément important de l'analyse du crédit),
- chaque question ESG de chaque entreprise/émetteur doit être évaluée et appréciée,
- chaque décision d'investissement est influencée par les questions ESG,
- il est nécessaire d'apporter des changements majeurs à notre processus d'investissement et, enfin et surtout,
- les rendements des portefeuilles sont sacrifiés pour appliquer les techniques d'intégration ESG.

¹<https://www.unpri.org/investment-tools/what-is-esg-integration/3052.article>

Une intégration complète de l'ESG peut conduire à l'approche suivante (source : UN-PRI pour les actions cotées en bourse²) :



Eurosif³ définit l'intégration ESG comme "l'inclusion explicite par les gestionnaires d'actifs des risques et opportunités ESG dans l'analyse financière traditionnelle et les décisions d'investissement basées sur un processus systématique et des sources de recherche appropriées". Ce type d'analyse couvre la prise en compte explicite des facteurs ESG, parallèlement aux facteurs financiers, dans l'analyse générale des investissements. Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des questions ESG sur les finances de l'entreprise (positif et négatif), qui peut à son tour affecter la décision d'investissement.

Les questions environnementales concernent tout aspect de l'activité d'une entreprise qui affecte l'environnement de manière positive ou négative. Les exemples incluent les émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'épuisement des ressources, la pollution chimique, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, l'impact sur la biodiversité, etc.

Les questions sociales vont des aspects liés à la communauté, tels que l'amélioration de la santé et de l'éducation, aux questions liées au lieu de travail, y compris le respect des droits de l'homme, la non-discrimination et l'engagement des parties prenantes. Les exemples incluent les normes de travail (tout au long de la chaîne d'approvisionnement, travail des enfants, travail forcé), les relations avec les communautés locales, la gestion des talents, les pratiques commerciales controversées (armes, zones de conflit), les normes sanitaires, la liberté d'association, etc.

Les questions de gouvernance concernent la qualité de la gestion, la culture, le profil de risque et d'autres caractéristiques d'une entreprise. Elle inclut la responsabilité du conseil d'administration, son engagement et sa gestion stratégique des performances sociales et environnementales. En outre, elle met l'accent sur des principes tels que la transparence des rapports et l'exécution des tâches de gestion d'une manière qui soit essentiellement exempte d'abus et de corruption. Les exemples incluent les questions de gouvernance d'entreprise (rémunération des dirigeants, droits des actionnaires, structure du conseil d'administration), les pots-de-vin, la corruption, le dialogue avec les parties prenantes, les activités de lobbying, etc.

La matérialité est un élément clé de l'intégration ESG. L'intégration ESG consiste à n'intégrer que les questions ESG importantes qui sont considérées comme hautement susceptibles d'affecter la performance de l'entreprise et la performance de l'investissement :

² <https://www.unpri.org/download?ac=11174>

³ <https://www.eurosif.org/responsible-investment-strategies/>

- Si les questions ESG sont considérées comme importantes, une évaluation de leur impact est réalisée.
- Si les questions ESG sont analysées et jugées non significatives, aucune évaluation n'est effectuée.

L'évaluation de la matérialité nécessite une compréhension des principales questions ESG affectant un pays ou un secteur particulier. Les professionnels rassemblent des informations ESG provenant de diverses sources (rapports d'entreprise, déclarations et sites web, internet, fournisseurs d'études ESG, etc.) afin de déterminer les questions ESG les plus importantes pour une entreprise ou un secteur. Ils se réfèrent ensuite à la liste des questions ESG importantes pour chaque investissement et l'évaluent, en révisant périodiquement la liste pour détecter les changements dans les questions ESG importantes.

Le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation – SFDR) est un règlement européen qui a un impact sur l'industrie financière et dont l'objectif est d'améliorer la transparence des informations non financières. Le règlement prévoit de classer les produits financiers en fonction de leur niveau d'ambition en matière de durabilité, sur la base de la typologie suivante :

- L'article 6 concerne la classification "par défaut", dans laquelle les produits financiers peuvent intégrer les risques de durabilité dans le processus d'investissement, mais ne promeuvent aucune caractéristique environnementale ou sociale et n'ont pas pour objectif l'investissement durable ;
- L'article 8 concerne la classification des produits financiers promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales ;
- L'article 9 concerne la classification des produits financiers dont l'objectif est l'investissement durable.

Le SFDR est entrée en vigueur le 10 mars 2021 (niveau 1). Depuis le 1^{er} janvier 2023, les normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR s'appliquent (niveau 2), exigeant des acteurs des marchés financiers (AMF) qu'ils publient des annexes au rapport périodique et aux informations précontractuelles (y compris les informations de la taxonomie de l'UE), et qu'ils publient des informations relatives au développement durable sur leur site web.

2

LE LIEN AVEC LE LABEL TOWARDS SUSTAINABILITY (TS)

Le label TS considère l'intégration ESG comme une stratégie ESG obligatoire pour tout produit durable. Cette politique d'intégration ESG marque l'ambition d'Ethias de s'aligner sur les exigences du Label TS, telles que présentées dans le Standard de Qualité⁴.

Veuillez noter l'importance de la présence du résultat de la diligence raisonnable ESG pour chaque position (à l'exception des liquidités et des produits dérivés) dans le portefeuille. Cette documentation facilitera tout audit (interne, externe ou lié au label).

3

LE CHAMP D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Comme l'intégration ESG est un processus à appliquer en ce qui concerne les décisions d'investissement, toutes les classes d'actifs du portefeuille d'investissement d'Ethias sont dans le champ d'application de la Politique.

⁴ <https://towardssustainability.be/the-label/quality-standard>

Pour rappel, les différentes classes d'actifs sont les suivantes :

- Obligations souveraines,
- Actions cotées,
- Obligations d'entreprise,
- Immobilier,
- Crédits hypothécaires,
- Dette privée et capital-investissement (y compris par le biais de fonds alternatifs),
- Trésorerie et produits financiers utilisés pour la trésorerie,
- Fonds d'investissement "traditionnels" (UCITS...),
- Participations.

4

POLITIQUE DÉTAILLÉE PAR CLASSE D'ACTIFS

Pour toutes les classes d'actifs, Ethias vise à appliquer le **principe de double matérialité** dans son processus d'intégration ESG et pour toutes les classes d'actifs, en identifiant :

- i. les impacts probables des risques de durabilité sur le rendement du produit
- ii. le risque d'impacts négatifs principaux sur les facteurs de durabilité (ESG) de chaque investissement.

4.1 OBLIGATIONS SOUVERAINES

Cette classe d'actifs comprend également les entités supra et régionales (sous-pays) telles que les régions, les communautés, les comtés, les villes, etc. Pour les obligations régionales, la politique d'intégration ESG prend en compte le pays auquel appartient l'obligation infranationale.

Ethias utilise des informations obtenues directement auprès de l'émetteur, des données provenant de fournisseurs de données ESG ou d'agences de notation (p.ex. MSCI) et des données accessibles au public.

En ce qui concerne la classe d'actifs des obligations souveraines, Ethias vise à :

- obtenir une note gouvernementale moyenne pondérée de A pour le portefeuille d'investissement.
- prendre en considération les principales incidences négatives suivantes :

Intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis dans l'évaluation qualitative interne des investissements – connue **sous le nom de PAI 15 dans le cadre du SFDR – Nombre de pays investis soumis à des violations sociales** (nombre absolu et nombre relatif divisé par l'ensemble des pays investis), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, au droit national – connu **sous le nom de PAI 16 dans le cadre du SFDR-**. Il doit être **égal à 0**.

4.2 ACTIONS COTÉES ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISES

Ethias utilise des informations obtenues directement auprès de l'émetteur⁵, des données provenant de fournisseurs de données ESG ou d'agences de notation (p.ex. MSCI) et des données accessibles au public.

Pour les actions cotées et les obligations d'entreprise, le gestionnaire d'investissement vise à :

⁵ Si l'émetteur n'est pas couvert par un fournisseur de données ESG, l'approche pour la dette privée et le capital-investissement s'appliquera.

- obtenir un score ESG pondéré de **A** pour le portefeuille d'investissement. La notation des entreprises IVA prend en compte l'importance des facteurs ESG, car elle tient compte de l'exposition des entreprises aux risques ESG importants pour le secteur et de leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs pairs.
- prendre en considération les principales incidences négatives, et en particulier les suivantes :
 - Émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit de la somme des émissions totales de GES des entreprises du portefeuille (Scopes 1, 2 et 3) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la dernière valeur d'entreprise disponible, y compris les liquidités – connue **sous le nom de PAI 1 dans le cadre du SFDR**. Les gestionnaires de fonds ont pour objectif de décarboniser le portefeuille global d'Ethias d'ici 2050. Par conséquent, le PAI 1 est inclus dans l'évaluation qualitative interne en examinant si l'entreprise a fixé des objectifs d'émissions de GES en ligne avec le SBTi.
 - Empreinte carbone. Il s'agit de la somme des émissions totales de GES des entreprises du portefeuille (Scopes 1, 2 et 3) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la dernière valeur d'entreprise disponible, y compris les liquidités, ajustée pour illustrer les émissions liées à 1 million d'EUR investi dans le portefeuille – connue sous le nom de **PAI 1 dans le cadre du SFDR** –. Les gestionnaires de fonds ont pour objectif de décarboniser le portefeuille global d'Ethias d'ici 2050. Par conséquent, le PAI 2 est inclus dans l'évaluation qualitative interne en examinant si l'entreprise a fixé des objectifs d'émissions de GES en ligne avec le SBTi.
 - Intensité des GES des entreprises bénéficiaires investis. Il s'agit de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de GES des entreprises par million d'euros de ventes (t/million d'euros de ventes). Les pondérations des portefeuilles sont normalisées lorsque la couverture des données correspondantes est inférieure à 100 %. Ce PAI est connu **sous le nom de PAI 3 dans le cadre du SFDR**. Les gestionnaires de fonds ont pour objectif de décarboniser le portefeuille global d'Ethias d'ici 2050. Par conséquent, le PAI 3 est inclus dans l'évaluation qualitative interne en examinant si l'entreprise a fixé des objectifs d'émissions de GES en ligne avec le SBTi.
 - Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. **Il s'agit du PAI 10 dans le cadre du SFDR**. La prise en compte du PAI 10 est détaillée dans la politique d'exclusion.
 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes dans l'évaluation qualitative interne des investissements. Il s'agit de la moyenne pondérée par le portefeuille du ratio d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Ce PAI est connu **sous le nom de PAI 12 dans le cadre du SFDR**.
 - Écart de rémunération entre les hommes et les femmes du CA dans l'évaluation qualitative interne des investissements. Il s'agit de la moyenne pondérée par le portefeuille du ratio de dirigeantes dans l'entreprise. Ce PAI est connu **sous le nom de PAI 13 dans le cadre du SFDR**.
 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques). Il s'agit de la somme du poids des entreprises dans le portefeuille qui sont exposées à des armes controversées (mines terrestres, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques). Ce PAI est connu **sous le nom de PAI 14 dans le cadre du SFDR**. La prise en compte du PAI 14 est détaillée dans la politique d'exclusion, qui exclut totalement les entreprises dont les revenus proviennent d'armes controversées.

4.3 IMMOBILIER

Ethias utilise des informations obtenues directement auprès de l'émetteur, des données provenant de fournisseurs de données ESG ou d'agences de notation (p.ex. MSCI) et des données accessibles au public.

La plupart du temps, les informations ESG disponibles sont beaucoup plus limitées pour les investissements immobiliers que pour les actions cotées ou les obligations d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle Ethias a développé une méthodologie interne (ou a choisi d'obtenir des certifications orientées ESG telles que BREEAM, WELL, DGNB, Energy Performance Certificate (EPC), ...) pour les nouvelles acquisitions et les bâtiments détenus basée sur la classe d'actifs immobiliers (bureaux, soins de santé, logistique, résidentiel, alternatif et autres classes d'actifs).

Nouvelles acquisitions

Les informations nécessaires à l'évaluation ci-dessous sont demandées par le biais de questionnaires de diligence raisonnable spécifiques envoyés au vendeur :

- Pour les bureaux, la logistique, les bâtiments alternatifs et autres, la disponibilité et le niveau des certificats BREEAM et/ou WELL (ou équivalents) d'un bâtiment sont pris en compte dans le processus d'investissement.
- Pour les bâtiments résidentiels et de santé, le certificat de performance énergétique (EPC), lorsqu'il est disponible, est pris en compte dans le processus d'investissement si les certifications BREEAM ou WELL ne sont pas disponibles.

En outre, pour toutes les nouvelles acquisitions, Ethias prend en considération les principaux impacts négatifs suivants :

- Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers. Il s'agit de la part des investissements dans des actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles (connu **sous le nom de PAI 17 dans le cadre du SFDR**).
- Exposition à des actifs immobiliers à faible consommation d'énergie. Il s'agit de la part des investissements dans des actifs immobiliers à faible consommation d'énergie – connus **sous le nom de PAI 18 dans le cadre du SFDR** -. Ethias suit la définition de la réglementation de l'UE pour les biens immobiliers énergivores :
 - Biens construits avant le 31/12/2020, un EPC de C ou moins
 - Biens construits après le 31/12/2020, un PED inférieur à NZEB dans la directive 2010/31/EU

Immeubles détenus (portefeuille actuel)

Pour le portefeuille immobilier actuel, Ethias prend en considération les principaux impacts négatifs suivants :

- Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers. Il s'agit de la part des investissements dans des actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles (connu **sous le nom de PAI 17 dans le cadre du SFDR**).
- Exposition à des actifs immobiliers à faible consommation d'énergie. Il s'agit de la part des investissements dans des actifs immobiliers à faible consommation d'énergie – connus **sous le nom de PAI 18 dans le cadre du SFDR** -. Ethias suit la définition de la réglementation de l'UE pour les biens immobiliers énergivores :
 - Biens construits avant le 31/12/2020, un EPC de C ou moins
 - Biens construits après le 31/12/2020, un PED inférieur à NZEB dans la directive 2010/31/EU

Les bâtiments de notre portefeuille actuel qui ne remplissent pas les critères énoncés ci-dessus seront soit :

- introduit d'un plan capex afin d'atteindre des normes ESG plus élevées
- progressivement cédés et vendus à des tiers qui réaménageront le bâtiment selon des normes ESG plus récentes et donc plus élevées.

4.4 CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES

Ethias utilise des informations obtenues directement auprès de l'émetteur, des données provenant de fournisseurs de données ESG ou d'agences de notation (p.ex. MSCI) et des données accessibles au public.

La plupart du temps, les informations ESG disponibles sont beaucoup plus limitées pour les prêts hypothécaires que pour les actions cotées en bourse ou les obligations d'entreprise, et il est donc essentiel de procéder à une due diligence ESG avant l'investissement.

En ce qui concerne les actifs immobiliers, les informations requises pour évaluer les éléments ci-dessous sont demandées par le biais des questionnaires de diligence raisonnable :

- Pour les bureaux, les espaces commerciaux, la logistique, les bâtiments alternatifs et autres, la disponibilité et le niveau des certificats BREEAM et/ou WELL (ou équivalents) d'un bâtiment sont pris en compte dans le processus d'investissement.
- Pour les bâtiments résidentiels et de santé/maisons de repos, le certificat de performance énergétique (EPC), lorsqu'il est disponible, est pris en compte dans le processus d'investissement si les certifications BREAAM ou WELL ne sont pas disponibles.

Pour les prêts hypothécaires, Ethias prend en considération les principaux impacts négatifs suivants (à travers la collecte des EPC attachés au bâtiment financé) :

- Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers. Il s'agit de la part des investissements dans des actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles (connu **sous le nom de PAI 17 dans le cadre du SFDR**).
- Exposition à des actifs immobiliers à faible consommation d'énergie. Il s'agit de la part des investissements dans des actifs immobiliers à faible consommation d'énergie – connus **sous le nom de PAI 18 dans le cadre du SFDR** –.

4.5 DETTE PRIVÉE ET CAPITAL-INVESTISSEMENT (Y COMPRIS LES PARTICIPATIONS)

Ethias utilise des informations obtenues directement auprès de l'émetteur, des données provenant de fournisseurs de données ESG ou d'agences de notation (p.ex. MSCI) et des données accessibles au public.

La plupart du temps, les informations ESG disponibles sont beaucoup plus limitées pour la dette privée et le capital-investissement que pour les actions cotées ou les obligations d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle Ethias a développé une méthodologie interne (basée sur un questionnaire envoyé aux entreprises ou projets investis) pour collecter des données sur les questions clés (durables) et qui doivent être remplies avant tout investissement.

Les données ESG sont ensuite prises en compte dans l'évaluation qualitative de l'investissement.

Si l'investissement dans le capital-investissement ou la dette privée se fait indirectement via un fonds (ou toute autre structure similaire), l'intégration ESG doit faire partie du questionnaire de diligence raisonnable.

En ce qui concerne la dette privée et le capital-investissement, Ethias adopte la même approche pour la prise en compte des principaux impacts négatifs que les actions cotées et les obligations d'entreprises, sur la base des données ESG collectées dans le questionnaire de due diligence.

4.6 TRÉSORERIE ET PRODUITS FINANCIERS UTILISÉS POUR LA TRÉSORERIE

La trésorerie n'est pas soumise à l'intégration ESG en raison de sa nature. Toutefois, les billets de trésorerie et les fonds monétaires sont soumis à une analyse ESG. Les billets de trésorerie suivent le processus décrit dans la section des obligations souveraines et des actions/obligations d'entreprises et doivent également se

conformer à la politique d'exclusion d'Ethias, en fonction du type d'émetteur. Le processus d'intégration ESG des fonds monétaires suit l'approche décrite à la section 4.8 ci-dessous (Fonds d'investissement traditionnels).

4.7 FONDS D'INVESTISSEMENT "TRADITIONNELS" (UCITS...)

Ethias utilise des informations obtenues directement auprès du gestionnaire d'actifs ou via l'approche look-through, auprès de l'émetteur, des données provenant de fournisseurs de données ESG ou d'agences de notation (p.ex. MSCI) et des données accessibles au public.

L'intégration ESG des fonds se fait par le biais du processus de diligence raisonnable et de la partie ESG du questionnaire de diligence raisonnable rempli pour chaque fonds.

Les caractéristiques ESG des fonds (par exemple, la classification SFDR, les labels, Morningstar Sustainability Rating) sont ensuite prises en compte dans l'évaluation qualitative de l'investissement.

Dans la classe d'actifs "Fonds d'investissement traditionnels", Ethias vise à atteindre des résultats qui sont alignés avec les positions prises dans les actions cotées et les obligations d'entreprises en ce qui concerne le rating ESG et le PAI analysés.

Pour le mesurer, l'obtention d'informations sur les positions détenues par le fonds doit être convenue avec le gestionnaire du fonds et exigée avant tout investissement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Ethias
voie Gisèle Halimi 10 - 4000 Liège

Tel. 04 220 31 11
info@ethias.be